

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

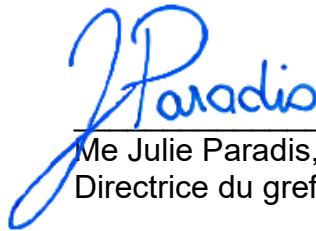
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 mars 2026 à 19 h, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 695 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE –
RÈGLEMENT NUMÉRO 695-2**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 695-2 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 19 mars 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques